

Démarche	: Demande d'exonération des contributions patronales pour les marins embarqués à bord des navires de commerce soumis à concurrence internationale
Organisme	: Mission de la flotte de commerce

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Formulaire de demande d'exonération des entreprises d'armement maritime (article L5553-11 du code des transports).

Sont éligibles à cette exonération des contributions patronales « les entreprises d'armement maritime, pour les équipages et gens de mer qu'elles emploient affiliés au régime d'assurance vieillesse des marins et embarqués à bord des navires de commerce battant pavillon français ou d'un autre État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse affectés à des activités de transport maritime soumises à titre principal à une concurrence internationale ».

A compter du 1er mars 2025, son assiette comprend :

1. Pour l'ensemble des catégories de navires : La part patronale de la contribution au régime de protection sociale des marins, dite part ENIM;
2. Pour les navires câbliers, les navires de service consacrés aux énergies marines renouvelables, les navires de transport de passager (SOLAS) :
  - La cotisation d'allocations familiales mentionnée à l'article L. 241-6 du code de la sécurité sociale;
  - La contribution à l'allocation d'assurance contre le risque de privation d'emploi.

L'aide est accordée annuellement.

La demande d'exonération accompagnée des pièces justificatives doit être adressée via cette plateforme.

### 1. Identification du demandeur

#### Le demandeur :

L'armateur est celui qui exploite le navire en son nom, qu'il en soit ou non propriétaire (article L5411-1 du code des transports).

Si l'armateur n'est pas l'employeur, cocher la case "L'entreprise d'armement maritime".

## Demande d'exonération des contributions patronales pour les marins embarqués à bord des navires

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

L'armateur (Art L5411-1 du code des transports).

L'entreprise d'armement maritime (Art L5511-1-2° du code des transports).

### Numéro SIRET

### N° - Nom de voie - Code postal - Localité :

### Contact du demandeur

Indiquer les NOM, prénom et fonction de la personne en charge du dossier au sein de l'entreprise.

### Numéro de téléphone :

Indiquer le numéro de téléphone de la personne en charge du dossier au sein de l'entreprise.

### Email :

Indiquer l'adresse email de la personne en charge du dossier au sein de l'entreprise.

## 2. Renseignements sur les navires et la nature de l'activité exercée

### Nombre de navires concernés :

### Type de navire(s) concerné :

Cocher plusieurs cases en cas de demande multiple.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Navire à passagers

Navire de transport de marchandises

Navire de croisière

Navire de service

Autres

### Description de l'activité du/des navires :

Préciser, par navire :

- la nature de l'activité;

- le caractère international ou non de la navigation exercée;

- l'environnement économique (existence de concurrence à l'échelle internationale).

- citer les entreprises concurrentes à votre activité.

### 3. Pièces à fournir

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

La liste des navires, dans un format ouvert et aisément réutilisable.

Le modèle joint est à compléter avec les données de l'entreprise.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat d'enregistrement de l'État du pavillon (navires étrangers)

Si les navires pour lesquels la demande est déposée battent pavillon d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération suisse, fournir un certificat d'enregistrement de l'État du pavillon.

### 4. Visas du demandeur

#### J'atteste avoir pris connaissance des conditions posées par l'article L5553-11 du code des transports.

1. Les équipages et les gens de mer sont embarqués à bord des navires de commerce dirigés et contrôlés à partir d'un établissement stable situé sur le territoire français, battant pavillon français ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

2. Les équipages et les gens de mer sont affectés à des activités de transport ou à des activités de services maritimes soumises aux orientations de l'Union européenne sur les aides d'Etat au transport maritime, soumises à titre principal à une concurrence internationale.

3. Les membres de l'équipage des navires sur lesquels des marins sont concernés par l'exonération sont, dans une proportion d'au moins 25 %, des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### J'atteste être informé que le bénéfice des exonérations est suspendu si l'entreprise est en difficulté économique (redressement ou liquidation judiciaire Titre III et IV du livre VI du code du commerce).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### J'atteste de l'exactitude des informations portées sur le présent formulaire sachant que toute erreur ou omission peut entraîner le refus de l'exonération.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### 5. Commentaire général (situation particulière, précisions, etc.)

#### Vos commentaires